

L'enquête publique sur le projet d'extension des carrières Lafitte sur Toulouzette et St-Sever-arrêté du 20/12/2017 appelle pour moi les remarques ci après.

La première extension a été accordée en 2008 ; une révision du PLU de St-Sever en 2012 fut nécessaire par le présent projet d'extension . Cela semblait un traitement en urgence pour un besoin supplémentaire en terrains d'extractions, en raison de la loi dite Grenelle2. L'on pouvait aussi suspecter que ce gisement attribué en 2008 semblait s'avérer plus pauvre que prévu en granulats. Dans la présentation du projet actuel, le demandeur indique qu'il reste 20ha à exploiter sur les 90 autorisés. Ce qui revient à dire que plus de 75% est déjà extrait en à peine 9 ans. Ainsi à ce rythme, la totalité des gisements -actuel et extension- sera extraite dans moins de 15 ans. Vu l'exploitation intensive tout le long du cours de l'Adour, la ressource reconnue épuisable (rapport sur les matériaux alluvionnaires dans le bassin de l'Adour) qui s'est constituée par une évolution géologique très lente sur de nombreux siècles, sera épuisée en moins de cent ans autour de Saint Sever. Bien sûr, l'on nous justifie le projet par « la disponibilité d'une bonne ressource locale ,le moindre coût face à des options « d'importation » du matériau ainsi qu'une pérennisation d'emploi ». C'est un développement durable de bien courte durée, durée à l'issue de laquelle il faudra alors appeler du matériau venant de bien plus loin, donc plus onéreux et la pérennité des emplois carrières s'éteindra ici dans le même temps. Il s'agit de soustraire une nouvelle centaine d'hectares de terres à destination agricole. En effet, en additionnant seulement les surfaces dernièrement ainsi aliénées dans notre secteur en moins de 10 ans (2008 Lafitte 90 ha, 2012 Cemex 122ha et 2018 Lafitte 94 de plus) ce ne sont pas moins de 300 hectares agricoles supplémentaires qui viendront à manquer dans un futur proche pour être consacrés à des cultures, qui devront être plus nourricières qu'actuellement, face à un accroissement de la population à quelque niveau que ce soit (si l'on en croit études et prévisions d'organismes compétents). Indiquons au passage que l'activité agricole des terres concernées sur Augreilh est avérée historiquement depuis plusieurs siècles.

Il est d'ailleurs assez effarant de constater que des propriétés agricoles puissent être ainsi vendues avec un seul rapport lucratif alors que l'on parle souvent de raréfaction de terres disponibles pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Dans ce projet, il est promis de ne pas engager de rotations de camions sur la voirie actuelle. Cette garantie sur les années d'exploitation ne sera acquise que si les autorités publiques prenaient dès maintenant des dispositions permettant de contrôler un tel point et de préserver ,sans aggravation en coûts d'entretien, le bon état du bien public que constitue la voirie publique .

Le sort de Beignat, habitat rural figurant déjà au 18^e siècle sur des cartes, sera la destruction. Qu'advient-il des matériaux en résultant ? Voués au concassage pour réemploi en granulats ? Autre hypothèse ? Il est très plausible qu'un tel habitat a du être bâti par réemploi de pierres prélevées sur le site de la villa gallo romaine Gleysia, comme beaucoup de maisons dans ce quartier. Une séquence d'exploration archéologique préventive par un organisme compétent serait bienvenue , contribuant ainsi à l'approfondissement de l'histoire de cette partie du quartier, et donc de la ville qui se targue d'être un site à haute valeur historique. Ainsi, qu' une possible récupération de pierres de Gleysia pour reconstitution plus étoffée du patrimoine architectural dans le musée local.

Concernant, l'aménagement final, qu'est-il promis ? Encore des lacs s'ajoutant à ceux de Toulouzette ,sans compter ceux existant de l'ouest de St-Sever! Comme réserves écologiques, secteurs de pêche, zones de loisirs ! C'est quasiment le seul schéma « standardisé » que l'on retrouve d'ailleurs dans de très nombreux dossiers d'enquêtes , dossiers tant similaires ne différant essentiellement que par quelques paramètres spécifiques à chaque lieu . Qui sera propriétaire de ces lacs à l'issue de l'exploitation ? Il est question d'un lac revenant à la

commune dans un but de base de loisirs? Aucun avant-projet municipal n'en fait état à ce jour,confirmant ou infirmant une telle hypothèse.

Serait-ce porteur d'activité économique pour la commune et les habitants vers 2030 ? Ou ne sera-ce qu'une charge supplémentaire dans le budget de la commune et donc sur les contributions fiscales des habitants ? Comme toujours, seules les charges resteront publiques.

Le secteur depuis Cauna Toulouzette jusqu'à l'est , St-Sever Montgaillard ,comportera à terme un vaste choix de plans d'eau qui n'auront que peu ou pas d'intérêt dans la vie quotidienne des habitants du secteur mais porteurs de charges conséquentes pour préserver la salubrité, la propreté des lieux. « Les trois autres plans d'eau pourront servir de réserve d'eau agricole et l'un d'entre eux aura une vocation écologique plus prononcée que les deux autres. » est-il écrit. Une réserve d'eau agricole accrue mais une réduction des surfaces agricoles accentuée, que voilà une logique très paradoxale!)

Au vu du futur plan d'eau Caroline,ne doit on pas craindre l'affouillement voire la rupture de la berge endiguée tenant le lit de l'Adour à cet endroit là,près du seuil dit d'Augreilh ? N'est-il pas à craindre une situation comme le révèle l' image satellite de la rive droite côté Cauna : que le lit de l'Adour soit en communication avec la lagune résultant de l'extraction ?

Toutes ces multiples modifications dans le cycle naturel de l'eau créant des rétentions importantes des flux hydrauliques interviennent très certainement dans les changements climatiques qui sont déplorés à bien des niveaux .

Un projet de réhabilitation du chemin de halage de l'Adour entre Aire et Dax, sur le moyen Adour n'est pas pris en compte bien qu'il soit peut être impacté par l'extension de la carrière.

D'autre part, il est assez étonnant que la majorité municipale n'utilise plus, pour alerter les Augreilhois, les arguments avancés contre ces projets d'extension, lorsqu'elle était dans l'opposition municipale.

Au final, je ne suis pas favorable à un tel projet ; après exploitation jusqu'à épuisement des gisements, ne resteront que des étendues d'eau tant à l'ouest qu'à l'est de la commune dont l'utilité directe sera très mineure pour les habitants en 2030.

Jean Claude Lagu
Pélarqué
Augreilh
40500 Saint Sever